



COMMUNIQUE DE PRESSE

La France devrait d'urgence rapatrier une enfant française gravement malade détenue dans un camp du nord-est de la Syrie et les autres enfants français piégés dans cette région

Toulouse, le 21 avril 2020

Nous organisations de la société civile, avons pris connaissance de la situation alarmante de la jeune Taymia, une enfant âgée de 7 ans, de nationalité française, actuellement retenue avec sa mère à Al-Hol, dans le nord-est de la Syrie, dans un camp pour les familles de membres présumés du groupe armé « Etat islamique ».

Taymia présente une double malformation cardiaque, nécessitant des soins urgents et spécialisés, qu'elle ne peut recevoir sur place.

Ces derniers jours, son état de santé s'est dégradé et Taymia présente désormais un risque élevé d'accident cardio-vasculaire, pouvant se produire à tout moment.

Son avocat, Me Ludovic Rivière, sollicite en vain, depuis un an, le rapatriement de cette enfant sur le territoire français, pour y être soignée.

Ce rapatriement est désormais d'une urgence vitale : la survie de Taymia en dépend.

Nous en appelons donc aux plus hautes autorités de l'Etat pour assurer son retour immédiat en France et sa prise en charge médicale.

Ne laissons pas mourir un enfant si la France a le pouvoir de l'éviter.

Plus de 500 personnes, principalement des enfants, seraient mortes en 2019 dans le camp d'Al-Hol et au moins 300 enfants français sont détenus dans les camps d'Al-Hol et Roj, les deux camps sous l'administration d'une coalition dirigée par les Kurdes dans le nord-est de la Syrie. Le nord-est de la Syrie est insuffisamment préparé pour faire face à des problèmes majeurs de santé, ainsi qu'à la pandémie de Covid-19.

La France a l'obligation de protéger ses ressortissants, en tout temps et en tous lieux, en particulier les plus vulnérables d'entre eux.

Cette obligation a été rappelée avec vigueur par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme qui, dans une communication du 25 septembre 2019, appelait les autorités nationales à rapatrier dans les plus brefs délais les enfants français détenus dans le nord-est Syrie, au nom des valeurs de la République et du respect des droits fondamentaux. La Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et, plus récemment, la Commission d'enquête indépendante et internationale sur la Syrie mise en place par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, ont appelé les pays à rapatrier leurs enfants des camps du nord-est de la Syrie.

La France figure parmi les premiers signataires de la Convention des Droits de l'Enfant qui fixe comme principe cardinal, au-delà de toute idéologie et de toute conviction personnelle, le devoir de protection de l'intérêt supérieur de l'enfant. La France a rappelé son attachement à la CDE lors du trentième anniversaire de cette dernière, le 20 novembre dernier.

Dans son interview du 14 avril sur RFI, répondant à une question sur le sort des Français à l'étranger dans le contexte de la pandémie de Covid-19, Emmanuel Macron a affirmé : « La France protège tous ses enfants ».

Nous demandons au Président de la République de respecter sa parole et ses engagements et de faire preuve d'humanité envers Taymia et tous les enfants français piégés dans le nord-est de la Syrie.

Coordonnées :

Me Vincent Fillola

Co-Président ASF France

0683307451

direction@avocatsansfrontieres-france.org

Mme Léa Belorgey

Responsable du service presse Amnesty France

spresse@amnesty.fr

Signataires :

Action Chrétienne pour l'Abolition de la Torture

Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme

Amnesty International France

Avocats Sans Frontières France

Défense Sans Frontières - Avocats Solidaires

Ensemble Contre la Peine de Mort

Fédération Internationale pour les Droits de l'Homme

Human Rights Watch

Ligue des droits de l'Homme

SCM – Syrian Center for Media and freedom of expression

